













Ratron GW et dérogation 120 jours

Rappel concernant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du Super Caïd Appâts Bleus (Bromadiolone)

Rappel sur la fumigation des taupes

Comme à chaque campagne d'observation, nous avons sollicité les observateurs du réseau par l'envoi de SMS. Nous vous remercions pour vos SMS retour.

Au vu du bilan positif, nous vous solliciterons à nouveau par le biais de ce média.

NB: votre réponse par SMS est gratuite, aucun surcout ne vous est appliqué.

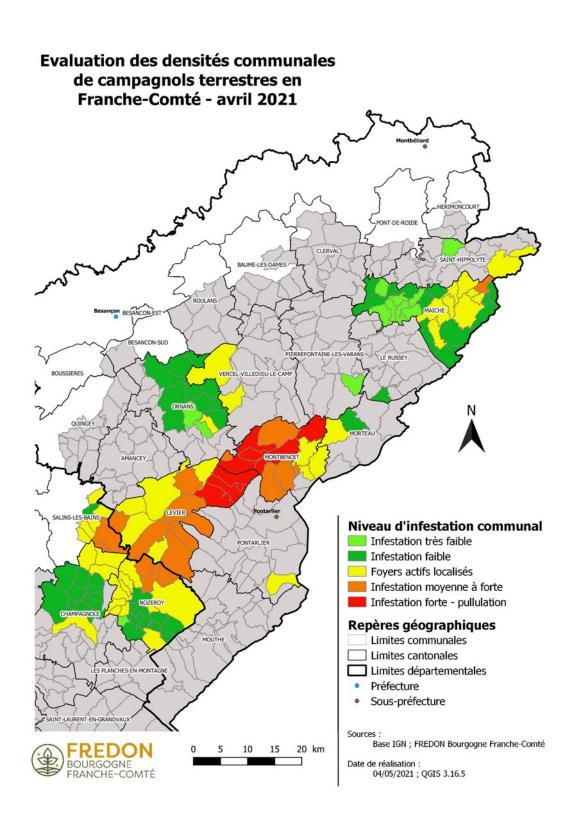
CAMPAGNOLS TERRESTRES, Arvicola amphibius (syn. A. terrestris)

<u>Carte de degré d'infestation communale par le campagnol terrestre – Avril 2021 – Doubs et Jura</u>

Cette carte a été réalisée grâce aux observations des techniciens FREDON et du réseau d'observateurs, elle représente le degré d'infestation en campagnols terrestres de chaque commune observée. 124 communes ont été prospectées en Avril 2021.

Une analyse de risque de l'infestation en campagnols terrestres à l'échelle communale est disponible ci-dessous. Elle prend en compte les notes attribuées par les techniciens FREDON et les observateurs du réseau.







Analyse de risque de pullulation de campagnols terrestres par commune observée

	SECTEUR		Degré	Risque Risque faible élevi		
Département	(basé sur le découpage des	COMMUNE	d'infestation	faible é		
	anciens cantons)		communale *			
		BIANS-LES-USIERS	5			
		GOUX-LES-USIERS	5]		
		SOMBACOUR	5 4	<u> </u>		
		ARC-SOUS-MONTENOT BOUJAILLES	4	-t		
		BULLE	4	†		
		CHAPELLE-D'HUIN	4	1		
	LEVIER	DOMPIERRE-LES-TILLEULS	4]		
		FRASNE	4]		
		SEPTFONTAINES	4			
		COURVIERES EVILLERS	3 3	- ↑ ↑ ↑		
	i	LEVIER	3	†		
		VILLENEUVE-D'AMONT	3]		
		VILLERS-SOUS-CHALAMONT	3			
		FESSEVILLERS	4	· •		
		BELFAYS	3	-∤ - ↑		
		CERNAY-L'EGLISE DAMPRICHARD	3 3	-		
	I	FERRIERES-LE-LAC	3	1		
	I	LES ECORCES	3]		
		MAICHE	3]		
	I	THIEBOUHANS	3	_		
		TREVILLERS	3	 		
	I	BELLEHERBE CHARMAUVILLERS	2	-l T		
	I	CHARQUEMONT	2 2	1		
		FOURNET-BLANCHEROCHE	2	1		
	MAICHE	FRAMBOUHANS	2]		
		GOUMOIS	2]		
		LES BRESEUX	2	4		
		MANCENANS-LIZERNE	2	-l		
		PROVENCHERE URTIERE	2 2	-		
		VAUCLUSOTTE	2	†		
		BATTENANS-VARIN	1	<u> </u>		
		CHARMOILLE	1]		
		COUR-SAINT-MAURICE	1	」 │		
DOUBS		LA GRANGE	1	4		
		MONT-DE-VOUGNEY ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	1 1	- -		
		VAUCLUSE	1	1		
		AUBONNE	5			
		BUGNY	5			
		GILLEY	5			
	MONTBENOIT	LA CHAUX	5	4		
		OUHANS SAINT CORCON MAIN	5 5	-		
		SAINT-GORGON-MAIN ARCON	4	A		
		ARC-SOUS-CICON	4	1		
		MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT	4]		
		MONTFLOVIN	4]		
		RENEDALE	4	 		
	I	LA LONGEVILLE	3	-∤ ि		
		MONTBENOIT VILLE-DU-PONT	3	- I		
		LES COMBES	3	 		
	MORTEAU	MORTEAU	2	+		
		ECHEVANNES	3			
				A .		
		DURNES	2	-		
		GUYANS-DURNES	2	1		
		GUYANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS	2 2	-		
		GUYANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	2 2 2			
	ORNANS	GUYANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS	2 2			
	ORNANS	GUYANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS L'HOPITAL-DU-GROSBOIS ORNANS	2 2 2 2 2 2 2			
	ORNANS	GUYANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS L'HOPITAL-DU-GROSBOIS ORNANS SAULES TARCENAY-FOUCHERANS TREPOT	2 2 2 2 2 2 2 2 2			
	ORNANS	GUYANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS L'HOPITAL-DU-GROSBOIS ORNANS SAULES TARCENAY-FOUCHERANS TREPOT VOIRES	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2			
	ORNANS	GUYANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS L'HOPITAL-DU-GROSBOIS ORNANS SAULES TARCENAY-FOUCHERANS TREPOT VOIRES MONTGESOYE	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	1		
		GUYANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS L'HOPITAL-DU-GROSBOIS ORNANS SAULES TARCENAY-FOUCHERANS TREPOT VOIRES MONTGESOYE VUILLAFANS	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 1 1			
	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	GUYANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS L'HOPITAL-DU-GROSBOIS ORNANS SAULES TARCENAY-FOUCHERANS TREPOT YOIRES MONTGESOYE VUILLAFANS FUANS	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 1 1	- †		
		GUYANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS L'HOPITAL-DU-GROSBOIS ORNANS SAULES TARCENAY-FOUCHERANS TREPOT VOIRES MONTGESOYE VUILLAFANS FUANS LES HOPITAUX-VIEUX NOEL-CERNEUX	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 1 1	- 		
	PIERREFONTAINE-LES-VARANS MOUTHE LE RUSSEY	GUYANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS L'HOPITAL-DU-GROSBOIS ORNANS SAULES TARCENAY-FOUCHERANS TREPOT VOIRES MONTOESOYE VUILLAFANS FUANS LES HOPITAUX-VIEUX	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 1 1 1 1 3			
	PIERREFONTAINE-LES-VARANS MOUTHE	GUYANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS L'HOPITAL-DU-GROSBOIS ORNANS SAULES TARCENAY-FOUCHERANS TREPOT VOIRES MONTOESOYE VUILLAFANS FUANS LES HOPITAUX-VIEUX NOEL-CERNEUX BURNEVILLERS INDEVILLERS	2 2 2 2 2 2 2 2 2 1 1 1 1 3 2 3			
	PIERREFONTAINE-LES-VARANS MOUTHE LE RUSSEY	GUYANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS L'HOPITAL-DU-GROSBOIS ORNANS SAULES TARCENAY-FOUCHERANS TREPOT YORES MONTGESOYE VUILLAFANS FUANS LES HOPITAUX-VIEUX NOEL-CERNEUX BURNEYULLERS	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 1 1 1 1 3 2 3	1		

^{*} moyenne communale



Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque faible	Risque élevé
		ANDELOT-EN-MONTAGNE	3	^	
		CHAMPAGNOLE	3		
		CHAPOIS	3		
		SUPT	3		
		ARDON	2	_ ↑	
		EQUEVILLON	2		
		LE LARDERET	2		
	CHAMPAGNOLE	LE LATET	2	」	
		LE PASQUIER	2	」	
		MONTROND	2	_	
		MOUTOUX	2	」	
		SAINT-GERMAIN-EN-MONTAGNE	2	」	
		VALEMPOULIE RE S	2	_	
		VANNOZ	2	」	
		VERS-EN-MONTAGNE	2		
	NOZEROY	BIE F-DU-FOURG	4	-	
		CENSEAU	4	-	
		CUMER	4		
		ARSURE-ARSURETTE	3	- ↑	
		CHARENCY	3	-	
		DOYE	3	-	
		ESSERVAL-TARTRE	3	-	
JURA		LONGCOCHON	3	-	
		MIGNOVILLARD	3	-	
		MOURNANS-CHARBONNY	3	-	
		ONGLIERES	3	-	
		PLENISE	3	-	
		PLENISETTE	3		
		BILLECUL	2	-∤ 1	
		CERNIEBAUD	2	-	
		FRAROZ	2	-	
		GILLOIS	2	-	
		LA FAVIERE	2 2	-	
		LA LATETTE MIEGES	2	-	
		NOZEROY	2	-	
		RIX		-	
		CONTE	2	*	
		LEMUY	4	<u> </u>	
	SALINS-LES-BAINS	MONTMARLON	4	⊣	
		ABERGEMENT-LES-THESY	3	<u> </u>	
		ARESCHES	3	┥ │	
		DOURNON	3		
		GERAISE	3	┥	
		THESY	3	┥ │	
		CERNANS	2	 • '	

Au printemps, après le déclin hivernal, les degrés d'infestation en campagnols terrestres sont toujours moins importants qu'à l'automne précédent : on mesure donc le potentiel d'individus reproducteurs. La période de reproduction débute autour des mois de mars – avril. Rappelons qu'un couple au printemps peut engendrer 100 à 120 individus à l'automne suivant.... Et la pleine expression des populations et donc des indices de présence a donc lieu à l'automne.

De plus, la sécheresse estivale minimise la sortie des tumulis, qui sont favorisés à l'automne lorsque le sol est plus humide. Attention donc au diagnostic que vous pouvez faire sur vos parcelles en début d'année. Le risque est de minimiser l'infestation effective et de ne pas lutter, alors que cela serait nécessaire pour atténuer le pic de pullulation à venir.

Les observations de ce début d'année confirment la tendance attendue pour l'année 2021. Un descriptif par secteur est proposé ci-dessous.

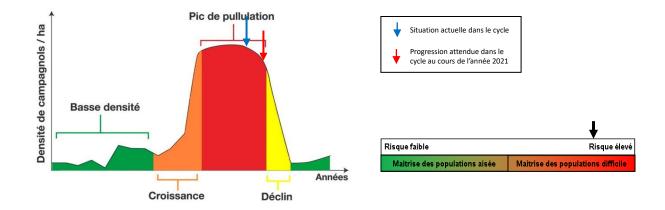


Secteur Maîche:

Depuis l'automne 2019, ce secteur connait des populations importantes de campagnols terrestres sur la plupart de ses communes (excepté à l'ouest du secteur).

Avec de nombreux indices de présence encore observés ce printemps, il se pourrait que certaines communes soient à nouveau en phase de pullulation cette année.

Il est alors important de ne pas baisser la garde, en particulier sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle (méthodes de lutte directes couplées à des méthodes de lutte alternatives) afin de préserver les prairies et l'autonomie fourragère des exploitations.



Les photos ci-dessous montrent de nombreuses zones où l'activité des campagnols est encore présente, avec une situation qui peut être très hétérogène d'un bout à l'autre d'une même commune.





Encore quelques parcelles avec de nombreux tumuli, signe d'une activé toujours présente Charquemont – Avril 2021 – FREDON BFC



Présence de tumuli frais après le passage des rabots, signe d'une activité récente Belfays – Avril 2021 – FREDON BFC



Secteurs Levier, Montbenoît, Salins-les-Bains et Nozeroy Nord:

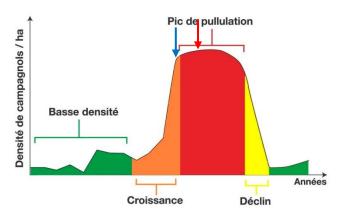
Certaines communes de ce secteur connaissent des populations importantes de campagnols terrestres, avec de nombreux indices de présence observés ce printemps.

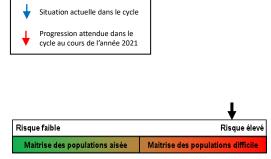
Il est donc important de ne pas baisser la garde, en particulier sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle (méthode de lutte directe couplée à une méthode de lutte alternative) afin de préserver les prairies et l'autonomie fourragère des exploitations.

Pour les personnes n'ayant pas commencé à lutter les années précédentes, la maitrise des populations sera difficile voire impossible.

Pour d'autres communes, des foyers actifs localisés ont été constatés, signe d'une potentielle croissance des populations.

Il s'agit sur ces communes d'initier une lutte raisonnée dès que possible afin de ne pas se laisser dépasser et arriver à maintenir des populations de campagnols à faible densité pour atténuer le pic de pullulation à venir.







Evillers - Avril 2021 - FREDON BFC



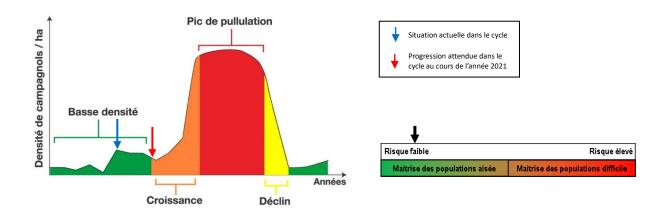


Présence de tumuli frais après les dégâts de l'automne 2020 Bians-les-Usiers – Avril 2021 – FREDON BFC



<u>Secteurs Ornans / Vercel-Villedieu-le-Camp, Champagnole Nord</u> <u>et Nozeroy Sud</u>:

Sur ces secteurs, les taux d'infestation par le campagnol terrestre sont faibles. Cette phase de basse densité est le moment idéal pour initier une lutte raisonnée sur les premiers foyers identifiés dans vos parcelles.



NB : Ces prévisions sont à l'échelle du secteur, bien évidemment l'infestation par le campagnol est toujours hétérogène. Il est donc impératif de parcourir vos parcelles afin de se rendre compte de la situation effective.

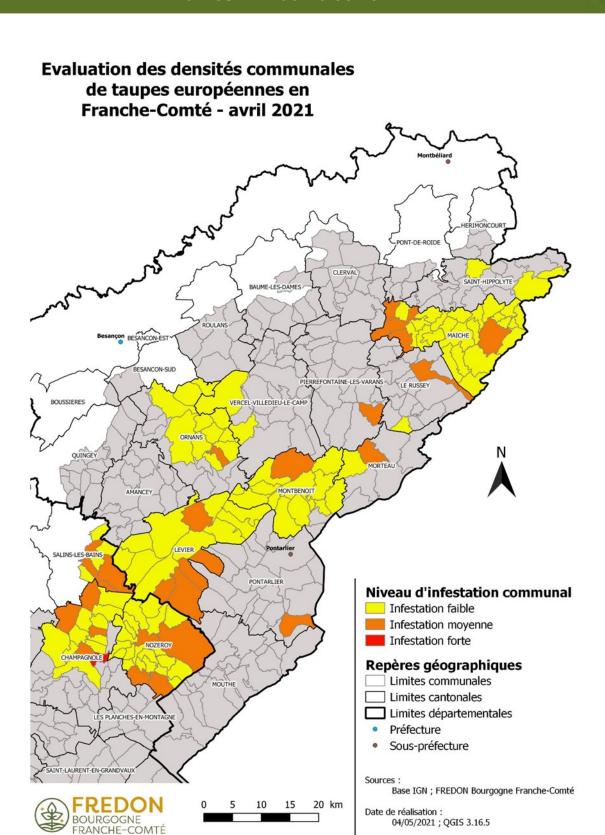
TAUPE EUROPEENNE, Talpa europea

Carte de degré d'infestation communale par la taupe européenne – Avril 2021 – Doubs et Jura

Cette carte a été réalisée grâce aux observations des techniciens FREDON et du réseau d'observateurs, elle représente le degré d'infestation en taupes de chaque commune observée. 125 communes ont été prospectées en Avril 2021.

Une analyse de risque de l'infestation en taupe à l'échelle communale est disponible cidessous. Elle prend en compte les notes attribuées par les techniciens FREDON et les observateurs du réseau.









Les observations printanières 2021 montrent de faibles taux d'infestation en taupes, notamment sur les secteurs où le campagnol terrestre est fortement présent.

Il apparait cohérent que la taupe soit plus discrète sur ces secteurs puisque le campagnol terrestre et la taupe ont des cycles inversés : la taupe est présente que lorsque le campagnol est absent ou en faible nombre, puis elle disparait peu à peu en bordure de parcelles lorsque les populations de campagnols sont en phase de croissance et de pullulation. Elle est donc un véritable précurseur du campagnol puisque ce dernier profite des galeries creusées par elle pour investir plus rapidement les prairies.

La présence importante d'indices de taupes après un épisode de pullulations de campagnols terrestres est également un indicateur du déclin de ces rongeurs : il est donc indispensable d'être attentif et consciencieux dans l'observation de ses parcelles, en particulier sur le secteur de Maiche.



Analyse de risque d'infestation de taupe européenne

	SECTEUR		Degré	Risque faible	Risq éle
Département	(basé sur le découpage des anciens	COMMUNE	d'infestation	faible	éle
	cantons)		communale *		
		BULLE	2		†
		COURMERES DOMPIERRE-LES-TILLEULS	2 2	1	
		FRASNE	2	1	
		SEPTFONTAINES	2	1	
		ARC-SOUS-MONTENOT	1	†	
	151055	BIANS-LES-USIERS	1	4	
	LEVIER	BOUJALLES	1	4	
		CHAPELLE-D'HUIN E VILLERS	1 1		
		GOUX-LES-USIERS	1	1	
		LEVIER	1	1	
		SOMBACOUR	1		
		VILLENE UVE -D'AMONT	1 1		
		VILLERS-SOUS-CHALAMONT BELLEHERBE	2		A
		CHARMOILLE	2		
		DAMPRICHARD	2		
	l	PROVENCHERE	2		
	I	BATTENANS-VARIN	1 1	∤ ↑	
	I	BELFAYS CERNAY-L'EGLISE	1 1	1	
	I	CHARMAUVILLERS	1	1	
	I	CHARQUEMONT	1	1	
	l	COUR-SAINT-MAURICE	1]	
	I	FERRIERES-LE-LAC	1	1	
	I	FESSE VILLERS	1	1	
	MAICHE	FOURNET-BLANCHEROCHE FRAMBOUHANS	1 1	1	
	MAICHE	GOUMOIS	1	1	
		LA GRANGE	1	1	
		LES BRESEUX	1]	
		LESECORCES	1	1 1	
		MAICHE	1	4	
		MANCENANS-LIZERNE MONT-DE-VOUGNEY	1 1	1	
		ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	1	1	
		THIEBOUHANS	1		
		TREVILLERS	1		
DOUBS		URTIERE	1		
		VAUCLUSE	1 1		
		VAUCLUSOTTE ARC-SOUS-CICON	1 2		*
		ARCON	1		
		AUBONNE	1		
		BUGNY	1		
		GILLEY	1	-	
		LA CHAUX	1	1	
	MONTBENOIT	LA LONGEVILLE MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT	1	1	
	I	MONTBENOIT	1	1	
		MONTFLOVIN	1]	
		OUHANS	1	4	
	l	RENEDALE	1 1	1	
	l	SAINT-GORGON-MAIN VILLE-DU-PONT	1 1	1	
	HODET	MORTEAU	2	i	†
	MORTEAU	LES COMBES	1	*	•
		E CHEVANNES	2		Ť
	I	DURNES	1	1 ↑	
		GUYANS-DURNES	1 1		
	ORNANS	LAVANS-WILLAFANS	1	1	
		L'HOPITAL-DU-GROSBOIS MONTGE SOYE	1 1	1	
		ORNANS	1	j	
		SAULES	1		
		TARCENAY-FOUCHERANS	1	1	
		TREPOT	1 1	-	
		VOIRES VUILLAFANS	1 1	1	
	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	FUANS	2	 	Ť
	MOUTHE	LES HOPITAUX-MEUX	2		<u>†</u>
	LE RUSSEY	BONNETAGE	2		↑
	LE NOSSE I	NOEL-CERNEUX	1	<u> </u>	
	SAINT-HIPPOLYTE	BURNEVILLERS	1	1	
		CHAMESOL INDEVILLERS	1 1	1	
			1 1		
	VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	ETALANS	1	↑	

^{*} moyenne communale





Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque faible	Risque élevé
		E QUE VILLON	3		*
		ANDELOT-EN-MONTAGNE	2	†	
		LE LATET	2	1	
		VALEMPOULIERES	2		
		VANNOZ	2		
		ARDON	1		
		CHAMPAGNOLE	1]	
	CHAMPAGNOLE	CHAPOIS	1]	
		LE LARDERET	1]	
		LE PASQUIER	1		
		MONTROND	1]	
		MOUTOUX	1]	
		SAINT-GERMAIN-EN-MONTAGNE	1		
		SUPT	1		
		VERS-EN-MONTAGNE	1		
		ARSURE-ARSURETTE	2	-	
		GILLOIS	2	」	
		MIEGES	2	_	
		MIGNOVILLARD	2		
		BIEF-DU-FOURG	1	1	
		BILLECUL	1		
		CENSEAU	1	1 1	
JURA		CERNIEBAUD	1	<u>.</u>	
		CHARENCY	1	4 I	
		CONTE	1		
	NOZEROY	CUVIER	1	4 I	
		DOYE	1	4	
		E SSERVAL-TARTRE	1	- I	
		FRAROZ	1	-l	
		LA FAVIE RE	1	4	
		LA LATETTE	1	-	
		LONGCOCHON	1	-	
		MOURNANS-CHARBONNY	1 1	- I	
		NOZEROY ONGLIERES	1	- 	
			1	-	
		PLENISE	1	4	
		PLENISETTE RIX	1	- 	
		CERNANS	2	<u> </u>	
	SALINS-LE S-BAINS	LE MUY	2	┪	
		MONTMARLON	2	1	
		THESY	2	-	
		ABERGEMENT-LES-THESY	1	<u> </u>	
		ARESCHES	1	1	
		DOURNON	1	1	
		GERAISE	1	1	

^{*} moyenne communale



ZOOM SUR LA VRINE, SECTEUR EN PLEINE PULLULATION:



« On connait une pullulation comme jamais on en avait connu depuis 1998 » selon Fabrice Berne La Vrine – Février 2021 – Adrien Giraudoux

Le 9 Avril 2021 paraît un article dans la Terre de Chez Nous, écrit par Morgane Branger, qui rappelle que la problématique Campagnols est toujours d'actualité :

« La photographie est saisissante, un îlot vert au milieu d'une plaine jaune et brune. Il faut dire que sur le secteur de Bians-les-Usiers, la pullulation bat son plein et les campagnols n'ont pas demandé d'autorisation préfectorale pour se réunir en nombre sur les parcelles des exploitants agricoles. Cette différence d'apparence, ce contraste entre deux terres, on la doit aux pratiques menées par Fabrice Berne, président de la ZELAC, qui lutte depuis des années contre le campagnol et les dégâts qu'entraîne ce maudit mulot »

Une vidéo du secteur prise par drône est également disponible ici : https://zaaj.univ-fcomte.fr/IMG/mp4/video1 la vrine sous titre.mp4







MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

RATRON GW ET DEROGATION 120 JOURS

Le Ratron GW (AMM n°2170698) est un produit à base de phosphure de zinc qui, lors de la consommation par le rongeur, va dégager de la phosphine et l'intoxiquer mortellement.

L'emploi de ce produit est, à l'heure actuelle, uniquement autorisé pour lutter contre le campagnol terrestre en prairie dans des conditions très précises comme par exemple l'utilisation d'une canne distributrice manuelle pour enfouir les appâts dans le sol à une dose de 2 kg/ha/an sur une même parcelle.

Cependant, une dérogation 120 jours a été prise du 01/04/2021 au 31/05/2021 afin de permettre l'usage d'une charrue-taupe à soc-creux pour distribuer les appâts empoisonnés. Cette utilisation est soumise à certaines conditions :

- un traitement possible uniquement lorsque le taux d'infestation en campagnols terrestres sur la parcelle est inférieur à 33 %
- une déclaration d'intention de traitement à envoyer au moins 7 jours avant le traitement à la DRAAF/SRAL BFC et à la FREDON BFC
- un rapport d'intervention à envoyer également à la DRAAF/SRAL BFC et à la FREDON BFC dans les 72 heures suivant l'application en indiquant les communes et les îlots traités (surface, quantité d'appâts utilisés, longueur cumulée des raies de trainement)
- le port systématique d'équipements de protection individuel
- un dosage qui ne devra pas dépasser 2 kg/ha/an sur la même parcelle avec un nombre maximum d'applications de 1
- les raies de dépose doivent être discontinues pour ne pas créer artificiellement un réseau favorable au déplacement du campagnol ; convenablement refermées pour rendre l'appât déposé inaccessible à la faune non cible
- la protection de la faune non cible impose que les appâts restés en surface doivent être récupérés et éliminés
- une ZNT de 5 m doit être respectée le long des cours d'eau
- l'enregistrement des applications sur le registre phytosanitaire d'exploitation est obligatoire et doit être précis, complet et réalisé le jour même du traitement
- l'application du Ratron GW à la charrue distributrice doit s'inscrire dans les principes de lutte intégrée.

De ce fait, la dose de 2 kg/ha/an sur une même parcelle peut-être rapidement atteinte lors d'un premier traitement, ce qui empêcherait d'autres interventions successives au cours de l'année 2021 avec le Ratron GW.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter la DRAAF/SRAL ou FREDON BFC.



MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

RAPPEL CONCERNANT LE RETRAIT DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ DU SUPER CAÏD APPÂTS BLEUS

- Depuis le 21 Décembre 2020, ce produit est devenu un produit phytopharmaceutique non utilisable (PPNU). Vous disposez d'un délai an à compter de cette date pour faire éliminer votre stock restant. Il doit être éliminé via une filière spécifique (ADIVALOR).
- L'utilisation du Super Caïd Appâts Bleus est désormais strictement interdite. En cas de traitement avéré sur une parcelle, vous pouvez encourir : une sanction sur les aides PAC (3% du montant des aides de l'année) et des suites judiciaires (jusqu'à 6 mois de prison et 150 000€ d'amende).
- La lutte chimique contre le campagnol reste possible en complément de la mise en œuvre d'autres méthodes issues de la boite à outil ; il s'appuie sur les propriétés toxiques du phosphure de zinc ingéré.

MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE-FRANCHE COMTE FUMIGATION DES TAUPES

- La déclaration de chantier doit être systématique ; elle devra être reçue par la DRAAF/SRAL 24 heures ouvrées avant le début des opérations sur un support écrit (courrier ou courriel : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr). Sous réserve d'évolution du dispositif actuel de déclaration, doivent être précisés à minima dans le texte et sous réserve d'indiquer votre n° de téléphone portable : le nom du responsable de chantier, le lieu de la fumigation (commune) et la date d'intervention et non plus la période.
- L'utilisation de phosphure d'hydrogène contre la taupe, à partir de son générateur, ne peut être réalisée que par des opérateurs certifiés (Certiphyto + certificat PH₃/taupe) équipés et travaillant dans une structure agréée pour ce type d'opération. Cette fumigation dans ce cadre précis ne vise que la taupe et ne peut pas être mise en œuvre contre d'autres espèces.



Le **RESEAU D'OBSERVATEURS** est indissociable de la surveillance du territoire et permet de contribuer à l'amélioration de la connaissance des populations de campagnols et autres bioagressseurs.

Si vous souhaitez intégrer le réseau d'observateurs et faire remonter tout signalement de bioagresseurs des prairies, ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter la FREDON Bourgogne Franche-Comté selon votre secteur géographique.

Site d'Ecole-Valentin:

Espace Valentin-Est - 12 rue de Franche-Comté - Bât E - 25480 ECOLE VALENTIN Animatrice filière Prairie : Herminie PIERNAVIEJA 03 81 47 79 27 / 06 74 15 35 44 - hpiernavieja@fredonbfc.fr

Site de Beaune :

1 Rue Jean-Baptiste Gambut – 21200 BEAUNE Correspondant Bourgogne : Valentin LAROCHE 03 80 25 95 40 / 07 80 01 14 25 – vlaroche@fredonbfc.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) Bourgogne Franche-Comté.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne Franche-Comté (Herminie PIERNAVIEJA, animatrice filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composé de la FREDON Bourgogne Franche-Comté et du SRAL.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Prairies sont les suivantes : FREDON Bourgogne Franche-Comté, FDC 25, FDC 39, CDA 39, JCE, 289 agriculteurs (25 + 39)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne-Franche-Comté. La CRA Bourgogne Franche-Comté se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de **l'Office français de la Biodiversité**".

Avec la participation financière de :

